

# Le Messager

En application de l'arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, paru le 28 décembre 2023, le tarif du caractère (applicable aux annonces non forfaitisées) est fixé à 0,183 euros HT pour l'année 2024. Le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise.

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

## ENQUÊTES PUBLIQUES

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE SALLANCHES

Par arrêté n°2024\_60 du 25/11/2024, le Maire de la commune de Sallanches a ordonné l'ouverture de l'enquête publique environnementale sur le projet de **requalification du site naturel des Ilettes sur une surface finalisée à 32 ha et comprenant notamment l'aménagement d'une aire de stationnement de 450 places.**

L'objectif est d'améliorer la cohérence de l'ensemble en termes de paysage et d'usage tout en favorisant la biodiversité et la naturalité du site. Le dossier comporte le rapport sur les incidences environnementales, l'étude d'impact et l'avis de la MRAE.

Des informations peuvent être demandées auprès de M.le Maire services techniques BP117 74706 Sallanches cedex tel 0450910383

**Au terme de l'enquête** l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation se prononcera sur la demande de permis d'aménager en tenant compte des conclusions du commissaire enquêteur

**Commissaire enquêteur** : M.Christian FONTANILLES a été désigné par le président du tribunal administratif de Grenoble

**Dates et durée de l'enquête** : l'enquête se déroulera pendant 32,5 jours consécutifs, du **Lundi 16 décembre 2024 14h au vendredi 17 janvier 2025 16h30**

**Modalités de l'enquête** : le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie, à l'accueil des services techniques 2ème étage, aux jours et heures d'ouverture suivants : le lundi de 13h30 à 17h30 (le 16 décembre 2024 à partir de 14h), du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, hormis les mardis après-midi 24 décembre et 31 décembre 2024 ; le 17 janvier 2025 jusqu'à 16h30

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en mairie 30 quai de l'hôtel de ville BP117 74706 Sallanches cedex et ce, avant la clôture de l'enquête

Un accès gratuit au dossier sera garanti sur un poste informatique accessible aux jours, heures et lieu indiqués ci-dessus

**Permanences du commissaire enquêteur** : il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie, services techniques 2ème étage, les **lundi 16 décembre 2024 de 14h à 17h** **lundi 23 décembre 2024 de 14h à 17h** **jeudi 9 janvier 2025 de 9h à 12h** **vendredi 17 janvier 2025 de 13h30 à 16h30**

**Site internet** : le dossier dématérialisé pourra être consulté et téléchargé sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/5831>. Le dépôt de contributions pourra avoir lieu directement sur le registre dématérialisé sécurisé. Le public pourra aussi transmettre ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête via l'adresse courriel dédiée suivante : [enquete-publique-5831@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5831@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/5831>

**Le rapport et les conclusions** motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sallanches aux jours et heures habituels d'ouverture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés pendant un an sur le site internet de la commune de Sallanches : <https://www.registre-dematerialise.fr/5831>



### Avis d'ouverture d'enquête publique

Une enquête publique, préalable à l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) du Val des Usse est organisée par la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR).

Ce projet a été soumis à la mission régionale de l'autorité environnementale qui a rendu son avis le 20/09/24 : «La modification n°2 du PLU du Val des Usse n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ; elle ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale». La CCUR a décidé de suivre cet avis par délibération du 08/10/24. L'ensemble de ces documents sont consultables sur le site internet de la CCUR : [www.usse-et-rhone.fr/6209-plu-du-val-des-usse.htm](http://www.usse-et-rhone.fr/6209-plu-du-val-des-usse.htm)

L'enquête publique se déroulera du **mardi 7 janvier à 13h30 au lundi 10 février 2025 à 12h00**, soit une durée de 34 jours.

Madame Denise LAFFIN a été nommée commissaire enquêtrice suppléante et Monsieur Alain GOYARD commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, le **jeudi 16 janvier 2025 de 16h à 19h**, en Mairie de Minzier et le **mardi 28 janvier 2025 de 15h30 à 18h30**, au pôle Urbanisme de la CCUR, 35 place de l'Eglise à Frangy (siège de l'enquête).

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support numérique à l'adresse internet suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/5806>, sur support numérique via un poste informatique ouvert à tous au siège de l'enquête, sur support papier au siège de l'enquête et dans chacune des huit mairies concernées (Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier, Musièges) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/5806>, sur les registres d'enquête papier déposés à cet effet au siège de l'enquête et dans chacune des huit mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique et par mail [enquete-publique-5806@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5806@registre-dematerialise.fr); Ces contributions transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Toutes les observations et propositions seront rendues publiques et consultables à l'endroit où elles auront été déposées et dans le rapport du commissaire enquêteur. Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération.

L'autorité compétente pour approuver la modification n°2 du PLU du Val des Usse à l'issue de l'enquête publique est le Conseil communautaire de la CCUR. Ce dernier pourra, s'il y a lieu et suite au rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°2 du PLU du Val des Usse avant approbation.

## VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

## CRÉATIONS/ CONSTITUTIONS



POLLIER GIRAUD BIRMELE  
10 Ter Rue de l'Europe - Le Vertillis  
74200 THONON-LES-BAINS

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé régularisé le 02/12/2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

DENOMINATION : ACLM

CAPITAL : 1.000 € par apport en numéraires

SIÈGE : 80 Taille de Mas du Pleny - 74110 MORZINE

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'exploitation par tous moyens de tous fonds de commerce de discothèque, bar, brasserie, restaurant, salon de thé, glacier, pizzeria, crêperie, vente à emporter.

DURÉE : 75 années

PRESIDENT : Monsieur Alexandre COLOM, demeurant 139 Route des Granges à 74260 LES GETS

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :

La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

R.C.S. : THONON-LES-BAINS, Haute-Savoie.

Pour avis,  
Le Président



POLLIER GIRAUD BIRMELE  
10 Ter Rue de l'Europe - Le Vertillis  
74200 THONON-LES-BAINS

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société Civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil et par les articles 1 à 59 du décret N°78-704 du 03 juillet 1978

DENOMINATION : MW DU JOURDIL

OBJET : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

SIÈGE : 74430 SAINT-JEAN-D'AULPS, 798 route du Jourdil

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au

Registre du Commerce et des Sociétés

APPORTS : 1.000 € en numéraire

CAPITAL : 1.000 €

GERANCE : Madame Marie TOURMENTE, demeurant 1095 Lutry (SUISSE), Chemin des Toises 5, et Monsieur William LIONARD, demeurant 74430 SAINT-JEAN-D'AULPS, 798 route du Jourdil,

CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les deux tiers au moins du capital social.

R.C.S. : THONON-LES-BAINS, Haute-Savoie.

Pour avis,  
La Gérance



### Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Aurélie BOILEAU, Notaire titulaire d'un Office Notarial à ARCHAMPS (Haute-Savoie), 315 rue Louis Rustin, Bâtiment HERA 2, le 9 décembre 2024 a été constituée une exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) par :

Monsieur Thomas LE DÉAUT, demeurant à ARENTHON (74800) 142 chemin des Corbières, et Madame Julie Sabine CARTON demeurant à ARENTHON (74800) 142 chemin des Corbières, célibataires.

Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime et principalement la production et la transformation de houblon

Dénomination : HOP SAVOIE

Siège social : FEIGERES (74160), 135 route de Pré Vally.

Durée : 77 années.

Capital social : 8.000,00 Euros divisé en 200 parts de 40,00 Euros chacune.

Cession des parts : cession libre au conjoint, aux ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés.

Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.

Associé exploitant nommé gérant statutaire : Mme Julie CARTON.

L'exercice social débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de THONON-LES-BAINS.

Pour avis  
Le notaire.

95 Rue Molière 69003 LYON "L'Etoile" - 9A, avenue du Général de Gaulle 74200 THONON LES BAINS

AVIS DE CONSTITUTION SELARL DU DOCTEUR MAXIME VOISIN

Aux termes d'un ASSP régularisé par acte électronique, en date à EVIAN LES BAINS (74) du 05/12/2024, il a été constituée une Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée de Chirurgien-Dentiste présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SELARL DU DOCTEUR MAXIME VOISIN

Siège : "Living Leman" Route de Bissinges, Avenue de la Gare - 74500 EVIAN LES BAINS

Objet : Exercice de la profession de Chirurgien-Dentiste

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de THONON LES BAINS

Capital : 1 000 €

Gérance : Maxime VOISIN, demeurant 285 route de Vonnes - 74390 CHATEL

Par acte SSP du 11/12/2024 à MARNAZ (74460), il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : MR INVEST

FORME : Société à Responsabilité Limitée à associé unique

CAPITAL : 1000€

SIÈGE SOCIAL : 166, avenue du Mont-Blanc à MARNAZ (74460).

OBJET PRINCIPAL : La prise de participation dans toutes les sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale.

L'animation du groupe de sociétés dans lesquelles elle pourrait détenir des intérêts par la participation à la définition et à la conduite de leur politique ainsi que leur contrôle, et la fourniture de toutes prestations de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers ou autres. La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts sociales, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. Et toutes activités de conseils aux entreprises.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

GERANT : Monsieur Morgan ROBILLIARD domicilié 166, avenue du Mont-Blanc à MARNAZ (74460).

IMMATRICULATION : au RCS de ANNECY.



95 Rue Molière 69003 LYON  
"L'Etoile" - 9A, avenue du Général de Gaulle 74200 THONON LES BAINS

AVIS DE CONSTITUTION

SCI Centre Leman Santé CLS

Aux termes d'un ASSP régularisé par acte électronique en date à SCIEZ (74) du 25/11/2024, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI Centre Leman Santé CLS

Siège social : 72 B chemin de la Mauricienne - 74140 SCIEZ

Objet social : Prise à bail de tous immeubles bâtis ou à bâtir, l'acquisition, par voie d'achat, échange, apport, de tous immeubles bâtis, à bâtir, et non bâtis, leur détention, leur administration et leur exploitation par et pour tous ses associés

Durée de la Société : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de THONON LES BAINS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Matthieu BOBILLIER, demeurant SCIEZ (74140) 72 B, chemin de la Mauricienne.

Cessions de parts : les parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions à des tiers non associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de THONON-LES-BAINS.

Pour avis  
Le notaire.



Cabinet Fabrice Alessandrini  
8 rue des Voirons - 74100 Annemasse

### ARM Corp.

Société civile immobilière au capital de 2 000 Euros

Siège social : 9, rue des Combes - 74100 Annemasse

### Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Annemasse du 12 décembre 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : ARM Corp.

Siège social : 9, rue des Combes - 74100 Annemasse

Objet social : l'acquisition, la location, la détention et l'usage de tous biens et droits immobiliers ; la mise en valeur, l'entretien, l'administration, l'exploitation et la gestion par tous moyens des immeubles et droits immobiliers acquis ou pris à bail et notamment par leur location ou sous-location, ou leur éventuelle revente ; la constitution d'un patrimoine immobilier familial ; la prise et la détention de toute forme de participations dans toutes sociétés, commerciales ou civiles, créées ou à créer ; la réalisation, directement ou indirectement, de toutes activités de promotion immobilière ; la gestion du portefeuille titres constitué par la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS

Capital social : 2 000 Euros en numéraire

Gérance : Monsieur Abdelkrim Amine Mehdi domicilié au 9, rue des Combes à Annemasse (74100)

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas

Immatriculation de la Société au RCS de Thonon-les-Bains

Pour avis,  
Le Gérant,  
et pour insertion,  
Maître Fabrice Alessandrini

95 rue Molière 69003 LYON 9A avenue du Général de Gaulle 74200 THONON LES BAINS

AVIS DE CONSTITUTION

OKO LEMAN Par acte du 12/12/2024 il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OKO LEMAN

Siège : 642 chemin de Feycler - 74140 YVOIRE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Thonon les Bains

Capital : 1 000 € constitué uniquement d'apports en numéraire.

Objet : acquisition, administration et exploitation de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire

Gérance : Maude PEREIRA demeurant à YVOIRE (74140), 642 chemin de Feycler

La cession est libre entre associés, toute autre cession est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

## VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

## NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT

REQUEST FINANCE SAS au capital de 1.108,16 €

Siège social : 722 RTE DE NORCIER 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS 880 400 106 RCS THONON-LES-BAINS

Le Président, en date du 02/12/2024 a décidé de modifier le capital social de la société pour le porter à 1.450,00 €, à compter du 02/12/2024. Mention au RCS de THONON-LES-BAINS

95 Rue Molière 69003 LYON "L'Etoile" - 9A, avenue du Général de Gaulle 74200 THONON LES BAINS

AVIS DE MODIFICATION FINANCIERE DE LA GARE SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSION LIBERALE DE PHARMACIENS D OFFICINE SPFPL au capital de 400 000 €

Place des Arts 74200 THONON-LES-BAINS 798 427 910 RCS THONON-LES-BAINS

Par décisions du 06/12/2024, avec effet au même jour, l'associée unique, a décidé :- la transformation de la Société, en Société Civile Immobilière, sans entraîner la création d'une personne morale nouvelle, la durée, le capital social restent inchangés- la modification de la dénomination sociale qui devient " SCI CHARMOT FAMILY "

- le transfert du siège social de THONON LES BAINS (74200) 2 place des Arts à ARMOY (74200) 233 Domaine de Lonnaz la refonte de l'objet social devenant " l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, de tous droits immobiliers, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement " , l'adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Le transfert du siège social de THONON LES BAINS (74200) 2 place des Arts à ARMOY (74200) 233 Domaine de Lonnaz la refonte de l'objet social devenant " l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, de tous droits immobiliers, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement " , l'adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Le transfert du siège social de THONON LES BAINS (74200) 2 place des Arts à ARMOY (74200) 233 Domaine de Lonnaz la refonte de l'objet social devenant " l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, de tous droits immobiliers, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement " , l'adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Le transfert du siège social de THONON LES BAINS (74200) 2 place des Arts à ARMOY (74200) 233 Domaine de Lonnaz la refonte de l'objet social devenant " l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, de tous droits immobiliers, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement " , l'adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Le transfert du siège social de THONON LES BAINS (74200) 2 place des Arts à ARMOY (74200) 233 Domaine de Lonnaz la refonte de l'objet social devenant " l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, de tous droits immobiliers, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement " , l'adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Le transfert du siège social de THONON LES BAINS (74200) 2 place des Arts à ARMOY (74200) 233 Domaine de Lonnaz la refonte de l'objet social devenant " l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, de tous droits immobiliers, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement " , l'adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Le transfert du siège social de THONON LES BAINS (74200) 2 place des Arts à ARMOY (74200) 233 Domaine de Lonnaz la refonte de l'objet social devenant " l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, de tous droits immobiliers, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement " , l'adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Le transfert du siège social de THONON LES BAINS (74200) 2 place des Arts à ARMOY (74200) 233 Domaine de Lonnaz la refonte de l'objet social devenant " l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, de tous droits immobiliers, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement " , l'adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Le transfert du siège social de THONON LES BAINS (74200) 2 place des Arts à ARMOY (74200) 233 Domaine de Lonnaz la refonte de l'objet social devenant " l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, de tous droits immobiliers, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement " , l'adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme.

Le transfert du siège social de THONON LES B